**Kanton Bern**
**Canton de Berne**

Office de la circulation routière
et de la navigation

Schermenweg 5, case postale
3001 Berne
+41 31 635 80 80

info.ocrn@be.ch
www.be.ch/ocrn

# Demande d'autorisation de feux orange de danger

(conformément à l'art. 110, al. 3, lit. *b* de l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers [OETV])

Aucune autorisation n'est délivrée pour les véhicules de transport destinés à des trajets routiers normaux et pour lesquels les mesures prévues aux articles 21 et 23 de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR) offrent une protection adéquate lorsque les personnes y montent ou en descendent ainsi que lors du chargement et du déchargement de marchandises (p. ex. transport d'élèves, services de distribution, services de livraison à domicile).

Détenteur ou détentrice du véhicule

Nom _____ Prénom _____

Rue _____ Numéro _____

NPA _____ Lieu _____

Marque et type _____ _____

Numéro d'immatriculation BE _____

Nº de matricule _____ . _____ . _____

Nº de châssis _____

## Utilisation des feux orange de danger

(conformément aux points 1.1 à 1.7 des instructions du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication du 16 avril 2018 concernant l'équipement des véhicules avec des feux orange de danger)

☐ **Service hivernal**

**Véhicules spéciaux et véhicules aux dimensions particulières**

☐ Véhicules spéciaux, feux orange nécessaires pour des raisons de sécurité

☐ Véhicules aux dimensions particulières

Remarques (selon point 1.2 des instructions)

_____

_____

☐ **Véhicules pour transports spéciaux**

☐ **Véhicules convoyant des véhicules et transports spéciaux**

**Véhicules de dépannage et véhicules de remorquage**

☐ Véhicules dont la forme de carrosserie indiquée sur le permis de circulation est véhicule de remorquage, véhicule de remorquage avec grue de chargement, véhicule de remorquage avec treuil ou atelier

☐ Véhicules utilisés pour tirer des remorques et semi-remorques équipées pour l'enlèvement des véhicules

**Véhicules utilisés à des fins spéciales**

☐ Véhicules destinés à effectuer des travaux sur la chaussée ou juste à côté, et qui doivent donc circuler très lentement, s'arrêter fréquemment ou déroger aux règles générales de la circulation

☐ Véhicules de transport qui doivent fréquemment s'arrêter sur la chaussée ou juste à côté pour procéder au chargement ou au déchargement avec des installations spéciales

☐ Véhicules-ateliers, véhicules de service et de transport ainsi que véhicules de service des responsables de chantier et responsables d'intervention utilisés dans le cadre de travaux touchant à l'infrastructure routière et qui doivent pour ce faire décélérer en plein trafic sur la voie de circulation et s'y insérer à nouveau

☐ Véhicules destinés à escorter d'autres véhicules ou ensembles de véhicules, et qui circulent particulièrement lentement ou doivent s'arrêter sur la chaussée

**Véhicules dans le transport international**

☐ Véhicules destinés au transport de marchandises dangereuses (Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route [ADR])

☐ Véhicules agricoles de travail et de transport

**Kanton Bern**
**Canton de Berne**

Nombre de feux orange de danger (aussi peu que possible, mais autant que nécessaire)

Les angles de visibilité sont-ils conformes aux instructions de l'Office fédéral des routes en vigueur ? ☐ oui ☐ non

Le feu orange de danger est-il démontable ? ☐ oui ☐ non

Y a-t-il un témoin lumineux signalant à la conductrice ou au conducteur si le feu orange de danger est allumé ? ☐ oui ☐ non

Les feux orange comportent-ils une marque de conformité selon le règlement CEE-ONU nº 65 (prescriptions CE) ? ☐ oui ☐ non

Des feux oranges à éclat directionnel (flashs) ont-ils été installés ? ☐ oui ☐ non

Requérante ou requérant

Nom | Prénom

Rue | Numéro

NPA | Lieu

Nº de téléphone (en cas de questions) +41 / 

Lieu

Date

Timbre de l'entreprise (si disponible) et signature

Sceau

Signature

---

À faire remplir par l'autorité d'admission (office de la circulation routière / services des automobiles)

---

Demande examinée et approuvée

☐ oui

Inscription du chiffre 110

☐ non

Modification du feu orange nécessaire
Prenez contact avec un centre d'expertises et d'examens (CEE)

Lieu | Date

Signature de l'experte ou de l'expert | Timbre du CEE

Le présent formulaire doit être remis par la requérante ou le requérant à un centre d'expertises de l'Office de la circulation routière et de la navigation du canton de Berne accompagné des documents suivants.

- ⇒ **Original du permis de circulation**
- ⇒ **Photo** de l'**arrière droit** et de l'**avant gauche** du véhicule
- ⇒ **Photo** des **feux avec l'homologation** (marquage E)
- ⇒ **Photo** du **témoin lumineux**

Émolument de traitement : 30 CHF
(en sus des coûts d'émission du nouveau permis de circulation)